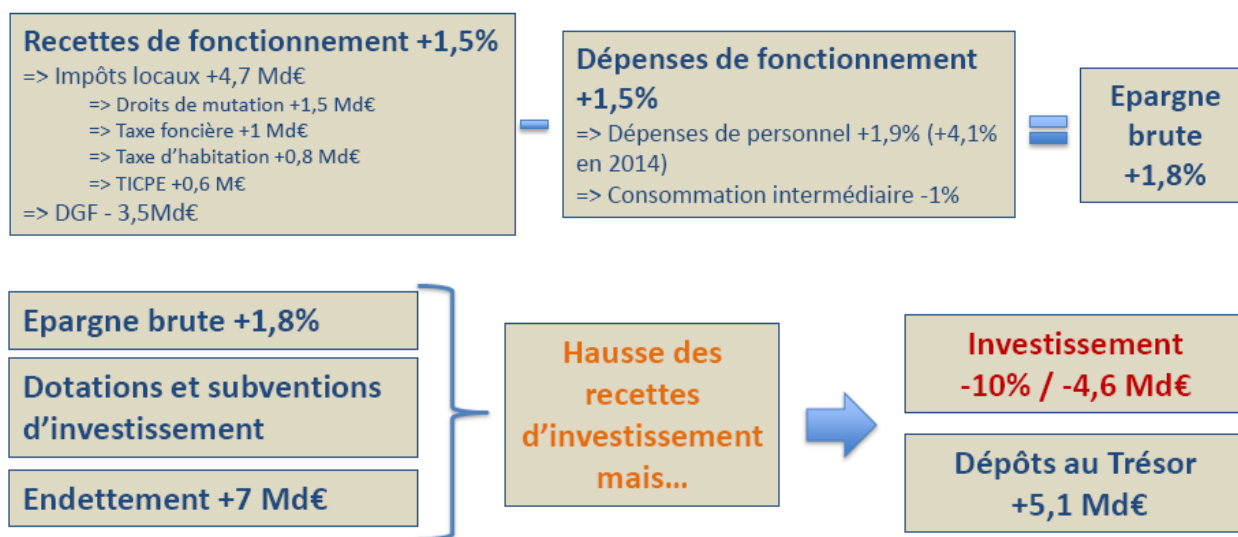


Santé financière des collectivités locales : Analyse des données de l'INSEE

L'INSEE a publié ses [données annuelles](#) 2015 sur le déficit de la France. Le détail par sous-secteur montre un excédent des Administrations publiques locales (APUL) pour la première fois depuis 10 ans. Toutefois, cet excédent s'est construit au prix d'un sacrifice de leurs investissements qui ont chuté de 10%.

Les collectivités ont reconstitué des marges de manœuvre en 2015

Principales données INSEE pour l'ensemble des collectivités



Des recettes de fonctionnement plutôt dynamique malgré la baisse des dotations...

Les recettes de fonctionnement des collectivités ont crû de façon plus dynamique qu'attendu. Dans leur ensemble, elles ont progressé de 1,5% malgré la baisse des dotations de 3,5 Md€ grâce à des entrées fiscales en hausse de 4,7 Md€ par rapport à 2014. De façon plus détaillée, les évolutions ont été les suivantes : les droits de mutation (+1,5 Md€), la taxe foncière (+1 Md€), la taxe d'habitation (+800 M€) et la TICPE (+600 M€). [D'après Estelle GRELIER](#), la progression des recettes de fonctionnement des communes atteint 1,3% en 2015 après une stagnation en 2014. Le solde des recettes (hausse des rentrées fiscales - baisse des dotations) s'établit donc à environ 1 Md€ supplémentaire.

... et des dépenses de fonctionnement contenues...

Face à ce dynamisme des recettes, les dépenses de fonctionnement ont été globalement mieux maîtrisées qu'en 2014 et montrent les efforts réalisés par les collectivités : les dépenses de personnel augmentent de 1,9% contre 4,1% en 2014 et les consommations intermédiaires reculent de 1%. D'après la secrétaire d'Etat chargée des Collectivités territoriales, la hausse des dépenses de fonctionnement se limite à +0,85% pour les communes avec des dépenses de personnel qui progressent de 1,4%.

...font progresser l'épargne brute

Ces évolutions des recettes et dépenses de la section de fonctionnement ont permis aux collectivités de retrouver des capacités d'autofinancement en hausse. L'épargne brute augmente de 1,8%. Cette tendance n'avait pas du tout été anticipée ni par les associations d'élus ni par les différents organismes d'études spécialistes des finances locales. La hausse de l'épargne brute est portée par le bloc communal, +2,1% avec un taux d'épargne brute atteignant pour 2015 14,1% contre 13,7% en 2014. L'évolution reste négative pour les départements, -1,8%, et les régions, -2,7%.

Un recours à l'endettement soutenu qui ne profite pas à l'investissement

Outre la hausse de l'épargne brute, les collectivités ont profité de conditions d'emprunt favorables (taux bas, prêts spécifiques de la CDC...) pour accroître leur endettement (+7Md€). Les recettes d'investissement sont ainsi globalement en hausse. Pourtant les collectivités ont fait le choix de sacrifier l'investissement puisqu'il baisse de 10% soit 4,6 Md€ de moins investis. Les collectivités ont, de façon surprenante, privilégié leurs dépôts au Trésor puisque ceux-ci ont augmenté de 5,1 Md€.

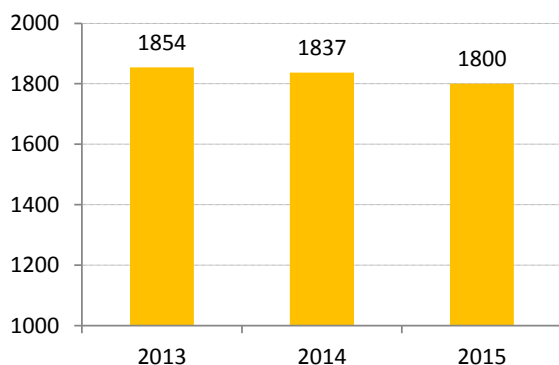
C'est donc une mauvaise nouvelle pour l'année 2015 puisqu'au vu de ces données on peut penser que les collectivités avaient les ressources pour investir plus. En revanche, en se projetant vers l'avenir, il semble que les conditions soient désormais réunies pour une relance de l'investissement. Toutefois, il faut impérativement que la maîtrise des dépenses de fonctionnement se poursuive afin que les collectivités puissent continuer d'augmenter leur épargne brute.

Point sur le nombre de collectivités en difficulté

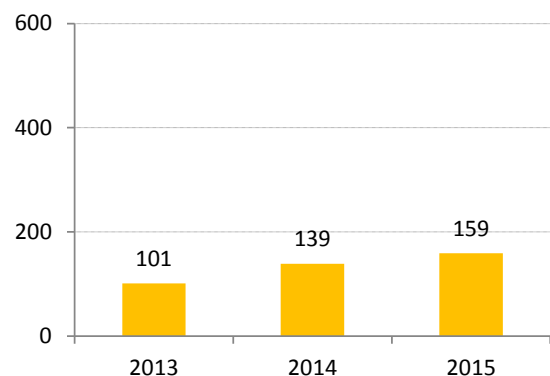
François BAROIN avait annoncé en mai 2015 que 1 500 à 3 000 communes seraient mises sous tutelle avant fin 2015. Or cela ne s'est pas produit à ce jour.

Le nombre de communes inscrites dans le réseau d'alerte est resté stable entre 2013 et 2015, à environ 1 800. Le nombre de saisines des chambres régionales des comptes est passé de 101 à 159 et le montant de l'aide octroyée aux communes en grandes difficultés financières est passée de 0,54 M€ en 2011 pour 3 communes à 1,5 M€ en 2014 pour 10 communes. En 2015 et 2016 ce montant atteint respectivement 1,84 M€ et 2 M€ pour un nombre de communes encore inconnu.

Nombre de communes inscrites dans le réseau d'alerte



Nombre de saisines des chambres régionales des comptes



Source : Secrétariat d'Etat aux Collectivités territoriales

A noter toutefois que pour faire partie des communes sous surveillance, il faut une épargne nette négative pendant 2 ou 3 ans. Il est donc possible d'avoir une aggravation de ces indicateurs dans les prochaines années.

Quelles pistes potentielles pour soutenir l'investissement local ?

Fonds de soutien à l'investissement pour 2016

La Loi de Finances pour 2016 a prévu un fonds de soutien à l'investissement communal de 1 Md€ d'autorisations d'engagement sur 2016 représentant 1 Md€ de crédits de paiement sur 4 ans dont 120 M€ en 2016. Bien que les effets de cette mesure s'étaleront sur plusieurs années, il est néanmoins urgent pour les communes de saisir cette opportunité afin de profiter de subventions et lancer des opérations qui permettront de moderniser les équipements publics et les bourgs-centres. Dans le secteur des Travaux Publics, les opérations concernées sont les infrastructures de mobilité, la transition énergétique et les énergies renouvelables. C. ECKERT a évoqué le 23 mai la possible reconduction de ce fonds de soutien à l'investissement en 2017.

Vers une recentralisation du RSA ?

Une recentralisation du versement du RSA des départements vers l'Etat n'aura aucun effet pour 2016 mais pourrait donner un peu d'air aux départements en 2017. Selon une étude de Standard & Poor's, le taux d'épargne brute des départements pourrait dépasser 12 % à l'horizon 2018, contre 8 % environ dans le cadre actuel en cas de recentralisation du RSA. Cela permettrait de stabiliser leurs dépenses d'investissement au niveau de 2015, voire légèrement les augmenter tout en maintenant des besoins de financement très modérés. Le point de tension concerne l'année de référence pour le transfert de ressources des départements vers l'Etat : soit 2014 comme le souhaitent les départements soit 2016 comme le voudrait le gouvernement.

Possible étalement de la baisse des dotations sur 2 ans ou plus ?

Des annonces sont attendues en clôture du Salon des Maires par François HOLLANDE le 2 juin. Il pourrait s'agir de la suppression de la baisse des dotations en 2017 ou plus raisonnablement d'un étalement de cette baisse sur 2 années ou plus. Il est également possible que le chef de l'Etat maintienne le rythme de la baisse des dotations et annonce simplement des mesures de soutien à l'investissement dans le prolongement de celles mis en place dans la loi de finances pour 2016 : maintien de la hausse de la DETR, enveloppes dédiées...

Une poursuite impérative de la modération des dépenses de fonctionnement

Une reprise de l'investissement ne pourra avoir lieu que si le rythme d'évolution des dépenses de fonctionnement continue à être maîtrisé. Certaines décisions gouvernementales récentes viendront pourtant peser dans les budgets locaux. La hausse annoncée du point d'indice des salaires des fonctionnaires coûtera entre 150 et 200 M€ aux collectivités en 2016 et 650 M€ en année pleine. La revalorisation du RSA de 2% au 1^{er} septembre 2016 pèsera également dans les budgets des départements ([+9 M€ pour la Seine-Saint-Denis par exemple](#)) avant une éventuelle renationalisation.

Conclusion

Un certain nombre de conditions semblent réunies pour entrevoir, sinon une reprise de l'investissement public local, au moins une stabilisation. C'est le message de [la dernière note de conjoncture de la Banque Postale](#) qui prévoit pour 2016 un faible recul de l'investissement de -0,4%. Cette stabilité sera permise grâce à une hausse de l'investissement du bloc local alors qu'il stagnerait dans les régions et accuserait une nouvelle baisse dans les départements. Il convient toutefois de rester prudent sur une réelle reprise du cycle de croissance. Plusieurs éléments sont à surveiller, notamment le dynamisme futur des recettes fiscales et l'évolution des dépenses sociales.

Sylvain SIMÉON
simeons@fntp.fr
Tel : 01-44-13-32-26